



BANQUE des
TERRITOIRES



Les
essentiels

Comment **FINANCER** son projet de rénovation ?

Éduréno**v** 
le programme

Amplifier ensemble la rénovation pour l'éducation et le sport



Réussir mon projet grâce à un plan de financement solide !

Etapes clés pour monter mon plan de financement, détails des solutions mobilisables (prêt, subventions), réponses à mes interrogations... Ce guide est fait pour vous !

Financer un projet de rénovation représente un investissement important pour les collectivités. La recherche de financement est souvent perçue comme un processus long et incertain. Pourtant, des leviers existent pour faciliter cette étape et assurer le bon déroulement d'un projet sur le long terme, à l'image du plan de financement.

Un plan de financement, qu'est-ce que c'est ?

Une évaluation des coûts, des recettes mobilisables et un séquençage réfléchi de mes investissements.

Pour quoi faire ?

- Assurer un équilibre financier.
- Optimiser mes investissements.
- Sécuriser mon projet.

En amont du montage financier, je m'assure d'avoir réalisé différentes étapes

(plus d'informations dans notre guide d'ingénierie disponible ici) :

- audit énergétique, étude de la faisabilité technique & réglementaire,
- phase programmation : avoir un premier chiffrage du projet et/ou de l'enveloppe budgétaire disponible.

Une fois ces éléments réunis, **je suis prêt pour mon monter mon plan de financement !**

1 258,5 M€

de prêts transformation écologique accordés sur des projets Édurénov

(pour 629 projets)

2,4 M€

de montants moyens de prêts pour une rénovation globale (périmètre Édurénov)

20 %

part moyenne des subventions dans un plan de financement d'un projet de rénovation scolaire (échantillon 629 projets)



3 étapes clés pour monter mon plan de financement

Je précise mon projet

- Je définis et chiffre les investissements nécessaires à la réalisation de mon projet (coût de l'opération, aléas, assurances, etc.).
- Je quantifie les bénéfices pour la santé financière de ma collectivité (diminution des coûts de fonctionnement grâce à l'amélioration des performances énergétiques).
- Je m'assure que les conditions de réussite de mon projet sont réunies (définition du calendrier opérationnel, échéancier de facturation, perception des premières recettes, etc.).

1



2

J'évalue ma situation financière

- Je chiffre mes dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, trésorerie disponible à date, etc.).
- Je réalise des projections sur mes capacités d'auto-financement.
- Je me renseigne pour avoir une vision précise de ma capacité de désendettement.

3

J'établis mon plan de financement

- Je me renseigne sur les dispositifs de financement mobilisables (subventions, prêt, fonds propres).
- J'élabore des scénarios pour évaluer la décomposition du plan de financement la plus pertinente.

J'obtiens un plan de financement optimisé, me permettant de lancer mon projet dans des conditions optimales !



1

Le Prêt

LE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE EN 3 QUESTIONS

Le prêt transformation écologique : une offre de la Banque des Territoires pour investir dans vos projets de rénovation du bâti éducatif et sportif.

QUELLES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Le projet doit permettre la réalisation d'au minima 30 % d'économie d'énergie primaire.

Le programme Édurénov intègre les projets visant 40 % d'économie d'énergie finale au titre du décret tertiaire.

QUEL TAUX D'INTÉRÊT ?

Taux révisable :
taux du livret A + 0,50 %. La durée varie de 20 à 60 ans.

Taux fixe :
barème mensuel *

QUELLE DÉMARCHE ?

L'instruction est simplifiée pour les membres du programme Édurénov, qui bénéficient d'une procédure allégée avec un formulaire unique à remplir.

EN TANT QU'ÉLU(E), L'EMPRUNT ME PERMET :

- de bénéficier d'un effet levier, grâce à l'emprunt je peux augmenter mes capacités d'investissement,
- de ne pas utiliser tous mes fonds propres dans un seul projet, et ainsi de mener en parallèle plusieurs projets
- d'accélérer mes projets, car l'obtention de prêt peut être plus rapide et mobiliser moins de ressources humaines que la recherche et l'obtention de subventions,
- d'investir, quelle que soit la taille de ma collectivité. L'emprunt permet aux collectivités qui mobilisent tout leur autofinancement pour les activités courantes, d'investir sur des projets longs termes,
- d'opter pour un projet plus ambitieux et avec plus d'impact, en disposant d'un budget plus d'important.

LE SAVIEZ-VOUS ?

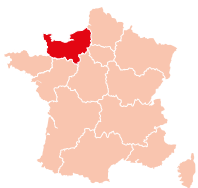
Quelle est la différence entre énergie finale et énergie primaire ?

L'énergie finale est celle que nous utilisons directement, elle correspond à nos factures. L'énergie primaire comptabilise en plus les pertes de production et de transport. Par exemple, en France, il faut multiplier par 1,9 l'énergie électrique finale consommée pour obtenir son équivalent en énergie primaire.

Zoom sur un cas d'école



Écoles maternelle et primaire de Bellême - Bellême



ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE BELLÊME

Bellême, Orne (61)

1 456 habitants | 127 élèves | 500 m²

Le projet en bref

- 50% d'économie d'énergie
- Rénovation sur un bâti ancien (1887)
- Réhabilitation complète du bâtiment, isolation thermique et restructuration des locaux pour répondre aux besoins pédagogiques



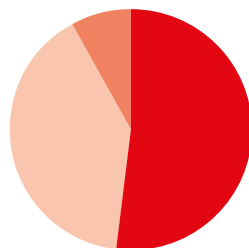
Nous avons contracté un prêt de la Banque des Territoires, qui nous a permis d'emprunter à un taux intéressant. Sans cette aide, il nous aurait été difficile de rassembler les ressources financières nécessaires au projet. La commune a saisi cette opportunité. »

**Isabelle Thiery, Présidente de la
Communauté de communes du Perche
Normand.**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Le montant total des travaux s'élève à 2 246 000€. La collectivité a bénéficié d'un prêt transformation écologique est de 900 000 €. Le montant total des subventions s'élève à 1 200 000 € dont 800 000 € financés par le DETR et 370 000 € par le FCTVA.

La ville a autofinancé 177 800 €.



Prêt	40 %
Autofinancement	8 %
Subvention	52 %



Appui en ingénierie financière

L'INGENIERIE FINANCIERE EN 3 QUESTIONS

Une offre innovante proposée par la Banque des Territoires.

QUELLES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Cet accompagnement peut être proposé aux collectivités locales inscrites au programme Édurénov, ayant un ou plusieurs projets de rénovation énergétique et d'adaptation climatique de bâtiment éducatif ou sportif, manifestant un besoin d'appui pour sécuriser financièrement leur projet.

QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT POSSIBLE ?

Cet accompagnement pourra comprendre :

- conseils financiers orienté projet, analyse financière et scénario d'investissement,
- recherche de financements et appui au montage de dossiers.

QUELLE DÉMARCHÉ ?

Être inscrit au programme Édurénov et prendre contact avec le programme ou l'interlocuteur local de la Banque des Territoires pour bénéficier d'un appui en ingénierie.

EN TANT QU'ÉLU(E), ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) EN INGÉNIERIE FINANCIÈRE ME PERMET :

- Mobiliser efficacement les ressources existantes et optimiser mon plan de financement
- Porter un projet plus ambitieux et global
- Construire une vision claire et prospective de mes capacités d'investissement
- Assurer la soutenabilité budgétaire du projet
- Réduire le risque financier pour la collectivité,
- Maximiser l'impact des investissements

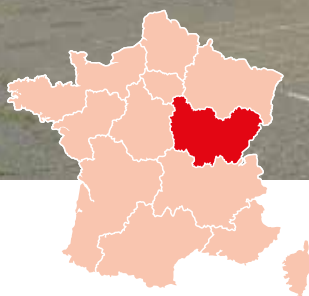


COMMENT SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

En vous inscrivant au programme Édurénov et en contactant l'équipe par mail à l'adresse suivante :

edurenov@caissedesdepots.fr

Zoom sur un cas d'école



École maternelle Romain Rolland - Fourchambault

ÉCOLE MATERNELLE ROMAIN ROLLAND

Fourchambault, Nièvre (58)

4 019 habitants
284 élèves
1 555 m²

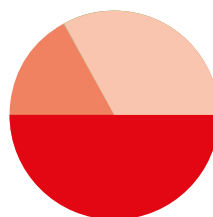
Le projet en bref

- 40 % d'économie d'énergie
- Réhabilitation énergétique de l'école maternelle, intégrant le déplacement de la restauration scolaire
- Isolation de l'enveloppe, remplacement des menuiseries extérieures, équipements de chauffage et de production d'eau chaude performants, ventilation, éclairage performant, intégration de matériaux biosourcés

TABLEAU DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel du projet est de 3,36 M€ TTC. Dans le scénario optimiste, la commune perçoit un taux de cofinancement de 50 % (mobilisation du Fonds Vert, du FEDER régional et de la DETR), soit 1,68 M€ de subventions.

Le FCTVA couvre 551 174 € et le reste à charge communal (1 128 826 €) est financé par l'emprunt.



Prêt	34 %
FCTVA	16 %
Subvention	50 %



Les subventions

LES SUBVENTIONS EN 3 QUESTIONS

Les subventions sont une source de financement importante pour les collectivités. Elles permettent de venir en complément de la dette et de l'autofinancement pour boucler le plan de financement. Les sources sont diverses et mobilisables à différentes échelles. Elles peuvent être cumulables entre elles. Le montant cumulé des aides ne peut dépasser 80 ou 90% du coût total des opérations.

QUELLES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les critères d'aide évoluent avec le temps, rendant les démarches plus complexes. En plus du plafonnement global des aides*, des règles spécifiques s'appliquent selon les subventions.

Ces dernières années, les critères écologiques ont été renforcés, comme avec la DSIL, qui cible six priorités de financement. D'autres fonds, comme le Fonds vert, sont dédiés à la transformation écologique.

QUELLE TEMPORALITÉ ?

Les délais sont généralement variables.

Différentes étapes sont à prendre en compte en amont : temps de montage du dossier, délai d'acceptation, échéances dans les versements, etc.

À noter que les calendriers de dépôt de dossier diffèrent fortement d'une subvention à l'autre.

QUELLE DÉMARCHÉ ?

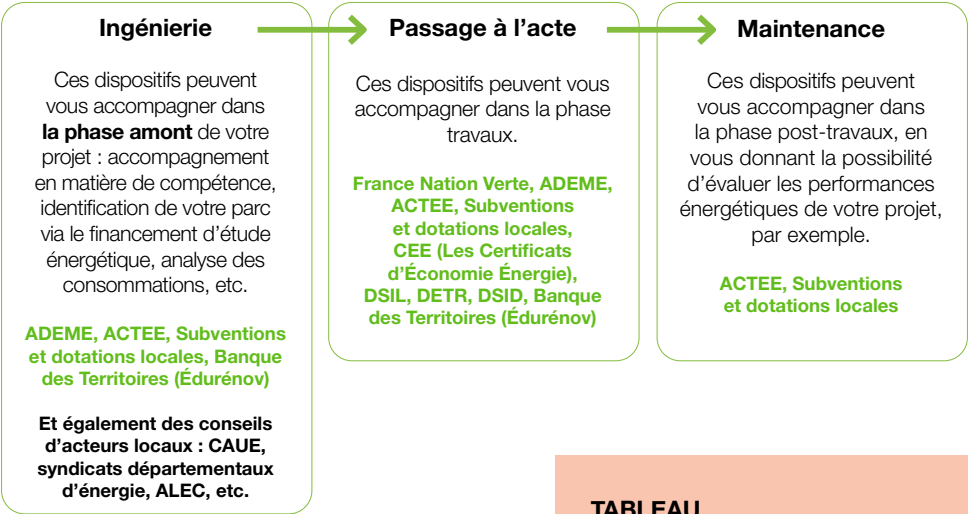
- Je vérifie mon éligibilité.
- Je monte mon dossier (pièces justificatives, interlocuteurs clés, plateforme adaptée, etc.).
- Je prends en compte les délais d'instruction (8 mois maximum à compter de la date d'accusé de réception), ainsi que les délais et les modalités de versement de la subvention.

EN TANT QU'ÉLU(E), LES SUBVENTIONS ME PERMETTENT :

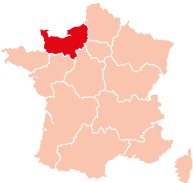
- Avant de lancer mon projet, de financer une partie de l'ingénierie nécessaire à la définition de mon projet.
- Pour financer mon projet, de boucler mon plan de financement pour engager mes travaux, en complément de l'emprunt et de l'auto-financement.

Une liste non exhaustive

DES SUBVENTIONS DISPONIBLES À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET



Zoom sur un cas d'école



GARDEN TENNIS CLUB
Cabourg (14)

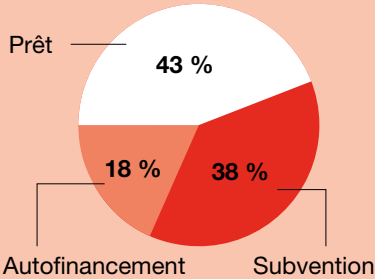
3 725 habitants | 204 usagers | 2 500 m²

Le projet en bref

- Rénovation de patrimoine vieillissant
- Matériaux durables : bois, membranes laissant passer la lumière
- Conservation des structures existantes avec retrait des matériaux polluants

TABLEAU DE FINANCEMENT

Le montant du projet s'élève à 2 550 000€. Il est financé par un prêt de 1,1 M€ accordé par la Banque des Territoires. Le montant total prévisionnel des subventions est de 976 000€ (266 000€ par la Région et 710 000€ par le département). La commune a autofinancé 464 433€.





FAQ

ON RÉPOND À VOS QUESTIONS



SUIS-JE ÉLIGIBLE AU PROGRAMME ÉDURÉNOV DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET AU PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ?

Les projets de construction neuve, de démolition-reconstruction ou d'extension sont-ils éligibles aux différents dispositifs ?

● **Les projets de démolition-reconstruction**

Les projets de démolition-reconstruction sur site existant (foncier déjà artificialisé) sont éligibles au programme Éduréno. Pour le financement en prêt, le projet sera considéré comme une construction neuve, il faudra donc justifier de certains seuils de respect de la RE2020 ou de la RT 2012 pour avoir accès au prêt Transformation écologique.

● **Les projets d'extension sont tolérés**

dans la mesure où la partie de rénovation reste une composante essentielle du projet global (demandes traitées au cas par cas). Concernant les financements, le prêt au taux livret A +0,50% sera appliqué lorsque l'extension n'est pas supérieure à 20% de la surface totale (en m²). Si cette extension est supérieure à ce seuil, le taux appliqué sera alors celui du livret A+0,60%.

● **Les constructions neuves** ne sont pas éligibles au programme mais peuvent tout

de même bénéficier d'un prêt de la Banque des Territoires sur les même condition que les projet de démolition-reconstruction.

Les rénovations thermiques de restaurants scolaires, d'accueils périscolaires et de centres de loisirs sont-elles éligibles aux différents dispositifs ?

Oui, dans la mesure où ces établissements appartiennent **aux collectivités locales** et ont vocation **à accueillir un public scolaire**, leurs rénovations rentrent bien dans le cadre d'Éduréno.

Les rénovations thermiques de gymnases, de piscines ou d'écoles de musique sont-elles éligibles aux différents dispositifs ?

Oui, dans la mesure où ces établissements appartiennent aux collectivités locales, leurs rénovations rentrent bien dans le cadre d'Éduréno.



QUEL EST LE NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT MINIMAL ATTENDU ?

Depuis mars 2024, la participation minimale de la collectivité maître d'ouvrage est passée, pour certains cas seulement, de 20 % du montant total des financements à 10 %. Cette dérogation s'applique au cas par

cas selon l'**appréciation du préfet**, « lorsque ce dernier estime que la participation minimale [...] est disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage. » (loi n°2024-279 du 29 mars 2014). Cette modification s'applique aux investissements relatifs à la transition écologique des bâtiments scolaires.



PEUT-ON CUMULER DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DIFFÉRENTS, PAR EXEMPLE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SUBVENTIONS ?

Ces deux sources de financement sont bien cumulables. Il est d'ailleurs envisageable de faire une première estimation de prêt et de la faire évoluer en fonction des subventions réellement perçues.



VERS QUI PUIS-JE ME TOURNER POUR FINALISER MON DOSSIER DE FINANCEMENT ?

Pour plus d'informations sur les dispositifs de financement de la Banque des Territoires, ÉdurénoV met à disposition de nombreuses ressources :

- **Un guide sur le financement de projet**
- **Des retours d'expérience et le contact des directions régionales.**
- **Édurénov propose un suivi en ingénierie financière** réalisé par des experts vous accompagnant au cas par cas.

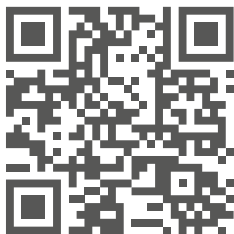
Pour compléter, ÉdurénoV propose une mise en relation rapide avec un contact privilégié chez ses partenaires : **EDE**.



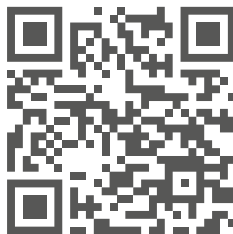
EDE est une offre d'accompagnement du Groupe La Poste pour bénéficier d'une aide financière dite prime de « Certificat d'Economie d'Energie » (CEE).



Inscrivez-vous au
programme Édurénov



Découvrez toutes
nos ressources ici



Contactez-nous :
edurenov@caissedesdepots.fr

Édurénov
le programme

Amplifier ensemble la rénovation pour l'éducation et le sport

Développé avec nos partenaires :

